

REPUBLIQUE FRANCAISE	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DEPARTEMENT	
CHARENTE	De la Commune de COMBIERS
	Séance du 26/07/2013

Date de la convocation 19/07/2013 Date d'affichage 19/07/2013	L'an 2013, le 26 Juillet à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire
Nombres de Conseillers En exercice : <input type="text" value="10"/> Présents : <input type="text" value="7"/> Votants : <input type="text" value="7"/> Absents : <input type="text"/> Exclus : <input type="text"/>	Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melle DOUGLAS Katherine, MM : ALLARY Francis, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain Absent(s) : Melle TRALBOUX Brigitte, MM : BONHOMME Rolland, JOSEPH Gilbert M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire OBJET : CONVENTION TRIPARTITE DE PRELEVEMENT DES COTISATIONS SOFCAP
N°: 01_26072013 Vote A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0	Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires, SOFCAP et SOFCAH prévoient, en tant que créanciers, la mise en place du prélèvement paneuropéen SEPA à compter du 15 novembre 2013. La mise en place de ce prélèvement SEPA se fait en relation étroite avec la Direction Générale des Finances Publiques et le réseau des comptables du Trésor Public par la signature d'une convention tripartite de prélèvement. Où son exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire a signé la convention tripartite de prélèvement avec la SOFCAP et le comptable du Trésor Public de Villebois-Lavalette.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : et publication ou notification du :	Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme : En mairie, le 31/07/2013 Le Maire, BORDERON Raymond

REPUBLIQUE FRANCAISE	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DEPARTEMENT	
CHARENTE	De la Commune de COMBIERS
	Séance du 26/07/2013

<p>Date de la convocation 19/07/2013</p> <p>Date d'affichage 19/07/2013</p>	<p>L'an 2013, le 26 Juillet à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire</p>
<p>Nombres de Conseillers</p> <p>En exercice : <input type="text" value="10"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="7"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="7"/></p> <p>Absents : <input type="text"/></p> <p>Exclus : <input type="text"/></p>	<p>Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melle DOUGLAS Katherine, MM : ALLARY Francis, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain</p> <p>Absent(s) : Melle TRALBOUX Brigitte, MM : BONHOMME Rolland, JOSEPH Gilbert</p> <p>M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire</p> <p>OBJET : REMPLACEMENT PHOTOCOPIEUR</p>
<p>N°: 02 26072013</p> <p>Vote A l'unanimité</p> <p>Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le photocopieur de la commune est devenu obsolète et qu'il est nécessaire de le remplacer.</p> <p>Des devis ont été demandés et nous avons les propositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace Bureautique 16 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC <ul style="list-style-type: none"> Achat 1 658.30 € HT Location 21 trimestres 108.00 € HT Maintenance dans la demi journée - DMC BUREAUTIQUE 24430 MARSAC sur L'ISLE <ul style="list-style-type: none"> Achat 1 700.00 € HT Location 21 trimestres 102.00 € HT Maintenant 4 à 8 heures <p>Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de choisir l'option de location, au départ, avec possibilité d'achat, - de retenir la proposition d' ESPACE BUREAUTIQUE 16, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :</p>	<p>Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.</p> <p>Pour copie conforme :</p>

et publication ou notification du :	En mairie, le 28/08/2013 Le Maire, BORDERON Raymond
-------------------------------------	---